

COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2025
DELIBERATION N° 21-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué le quinze septembre deux mille vingt-six s'est réuni dans les locaux du SEDRE au 340 Route d'Etampes – 91150 BRIERES-LES-SCELLES, sous la présidence de Madame Christine BOURREAU.

Présents :

ABBEVILLE-LA-RIVIERE
ARRANCOURT

BOISSY-LE-SEC

BOUTERVILLIERS

BRIERES-LES-SCELLES
CHALO-SAINT-MARS
CONGERVILLE THIONVILLE
FONTAINE-LA-RIVIERE
GUILLERVAL

MONNERVILLE
MORIGNY-CHAMPIGNY
ORMOY-LA-RIVIERE

PUSSAY

SACLAS

SAINT-CYR-LA-RIVIERE
SAINT HILAIRE

LARDY

Absents :

ABBEVILLE LA RIVIERE
BOISSY-LA-RIVIERE

BRIERES-LES-SCELLES
CHALO-SAINT-MARS
CHALOU-MOULINEUX

CONGERVILLE THIONVILLE
FONTAINE-LA-RIVIERE
MONNERVILLE
MORIGNY-CHAMPIGNY
SAINT-CYR-LA-RIVIERE

LARDY

CAESE

Yves BECKER
Philippe LOISEAU
Stéphane DUPENLOUP
Laurent VIOLETTE
Arlette SELLIER
Goeffroy AUBIN
Alexis LE CALVE
Sylvie JOUARD
Christine BOURREAU
Béatrice THOMAS
Mylène MOUCHEZ
Arnaud CUVEILLIER
Maryvonne SIBENALER
Laurine BAK
Eric CAVERS
Matthieu IMBAULT
Michaël MERIGOT
Grégory COURTAS
Steven VAULTIER
Dominique ABAUTRET
Meghann BARBARAY
Ludovic CHACHIGNON
Charles TREMBLAY
Stéphane DEMEULEMEESTER

CCEJR

Rémi LAVENANT

CAESE

Jean-Jacques NOTSECK
Vincent ROUDEAU
Olivier LARCHER
Gilles KINDERMANS
Yves POUPENEY
Tancrede LAIZE
Jean-Pierre VALVERDE
Sébastien RESTINI
Nicolas PERSIGAND
Sabine BENDAOU
GIRARD Jean-Charles
Stephen DALE

CCEJR

Eric BOURMAUD

Secrétaire de séance : Ludovic CHACHIGNON

COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N° 21-2026

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS (RPQSPGD)

D'après le Code Général des Collectivités Territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » chaque année.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le comité syndical,

CONSIDERANT le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2025 présenté à l'assemblée délibérante par Monsieur Grégory COURTAS, 4^e vice-président ;

LE COMITE après en avoir délibéré,

PREND ACTE et **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2025.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Secrétaire de séance
Ludovic CHACHIGNON



POUR EXPEDITION CONFORME

La Présidente
Christine BOURREAU



Comité Syndical du 22/09/2026 sur la convocation de Christine BOURREAU, Présidente, en date du 18 juin 2026, Au SEDRE, 340 route d'Etampes-91150 BRIERES-LES-SCELLES à 19h30	
Nombre de membres en exercice	38
Nombre de membres présents	25
Nombre de suffrages exprimés	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0